

Éducation / Formation / Jeunesse

- Site universitaire unique? 1
LE QUOTIDIEN du 18.08.2007 // Jean Rhein
- Un idéal de quatre semaines 2
LE QUOTIDIEN du 18.08.2007 /
- Une bonne moyenne 3
LE QUOTIDIEN du 18.08.2007 /

Emploi / Travail

- «Quelques dispositions peu- vent s'avérer inexécutables» 4
LE QUOTIDIEN du 18.08.2007 // J.R.

Site universitaire unique?

Une étude du CEPS montre que le succès du site universitaire Esch-Belval dépend du développement global de la reconversion des friches industrielles.

Une étude du Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques (CEPS) est consacrée au site de l'université du Luxembourg, Esch-Belval.

Paru dans la série *Population & Territoire*, l'article a pour but d'analyser la genèse de la décision en faveur de Belval et d'en apprécier les qualités en fonction de paramètres objectifs. Les auteurs (Alex Kies et Magali Lehnert) constatent dans leur introduction «que le site fut longtemps très controversé... et que tous les doutes ne sont pas encore dissipés».

La conclusion des auteurs admet que le site universitaire a de bonnes perspectives, sous condition de la réussite globale du projet de reconversion des friches industrielles. Une importance particulière reviendrait aux questions de la mobilité, la mise à disposition de logements et d'une offre de loisirs.

Belval : un environnement attractif

En 2005, 2 619 étudiants étaient inscrits à l'université du Luxembourg. L'objectif à atteindre est 8 000 étudiants. L'ensemble des friches industrielles destinées à la reconversion couvrent une surface de 120 hectares; 13 hectares seraient affectés à la Cité des sciences. Les auteurs de l'étude évoquent le cadre fa-

vorable donné par le quartier multifonctionnel de Belval-Plaza, qui continuera d'évoluer après l'installation complète de l'université (2011).

L'étude estime que le site d'Esch-Belval est bien approprié pour faire naître une cité universitaire vivante, abritant plusieurs fonctions urbaines et permettant «une ville des chemins courts».

La dissertation de Magali Lehnert partait sur l'hypothèse de deux sites universitaires, Luxembourg et Esch-sur-Alzette. Le maintien de la ville de Luxembourg comme site universitaire n'a de sens, conclut l'article du CEPS, que si l'une des facultés de l'université garde son établissement dans la ville. Cette décision devrait être prise en 2009; selon l'étude du CEPS, les planifications seraient facilitées si la décision était prise de façon anticipée.

Alors que les travaux concernant l'infrastructure universitaire, notamment le premier bâtiment de la Cité des sciences, sont sur le point de démarrer, l'article mentionne le problème de la mise à disposition de logements à prix abordables et en quantité suffisante pour les étudiants. Les loyers luxembourgeois pour ces logements (200 - 480 euros) dépassent largement ceux de Trèves (150 - 300 euros).

Jean Rhein

«Un idéal de quatre semaines»

Fari Khabipour, directeur du Centre de psychologie et d'orientation scolaire, revient sur le rythme des écoliers luxembourgeois.

Le Quotidien : Quelle est la durée idéale de vacances pour un enfant?

Fari Khabipour : D'après les recherches qui ont été faites, il est préférable de ne pas avoir une trop longue période de coupure. Les enfants prennent du temps pour s'adapter et reprendre un rythme de travail. À l'inverse, une semaine de vacances n'est pas suffisante, le minimum est de deux semaines.

L'idéal serait de proposer quatre semaines de vacances en été, puis des vacances de deux semaines toutes les sept semaines. Avant c'était par exemple les moissons qui dictaient le rythme de vie, de nos jours c'est l'industrie du loisir qui met la pression pour que rien ne change.

Quelle serait la meilleure approche pour que l'on respecte au mieux le rythme biologique de l'enfant?

Des études ont constaté que les enfants étaient plus attentifs en fin de matinée et en seconde partie d'après-midi, entre 15 et 16 h. À la mi-journée, particulièrement en début d'après-midi, l'organisme a besoin de repos. Il faudrait remplacer à ce moment-là l'apprentissage lourd par des activités plus légères.

Au Luxembourg, le Neie Lycée avec la journée continue offre, selon moi, la meilleure approche. Cela donnera plus de possibilités quant à l'organisation d'activités différentes telles que des projets sociaux ou pédagogiques. Actuellement, les pro-

grammes sont tellement chargés que tout doit être bouclé à la fin de l'année, sans pouvoir laisser de place à autre chose.

Le Neie Lycée est encore une exception dans le pays. Pensez-vous que cet exemple va marcher pour le système luxembourgeois?

La journée continue va permettre aux élèves d'exploiter au mieux leur potentiel puisqu'ils sont très attentifs entre 15 et 16 h. Les parents devraient être également contents de savoir leurs enfants plus longtemps à l'école en journée. Seuls les professeurs risquent d'être peut-être moins enclins à adopter ce système.

Il faudrait proposer de laisser une certaine marge de manœuvre à chaque école, en concertation avec les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes, et expérimenter diverses solutions pour voir quel est le meilleur rythme à adopter.

Une bonne moyenne

Avec 9 semaines de congés en été, les élèves luxembourgeois se situent dans la moyenne européenne.

Encore un mois de vacances pour les jeunes Luxembourgeois qui continuent à profiter de leur temps libre. Entre-temps, leurs petits camarades de Rhénanie-Westphalie ont eux repris la rentrée scolaire dès le 6 août. Les Anglais ont également repris le chemin de l'école cette semaine, tandis que les Français reprendront le 3 septembre.

La grande coupure estivale au Grand-Duché n'est pas une exception en Europe. Les congés scolaires marquent le pas de l'activité économique et tout ralentit dès que les vacances commencent. Les élèves luxembourgeois, qui disposent de neuf semaines de congés, n'ont pas les vacances les plus longues comparé à leurs voisins européens. Le Luxembourg fait partie d'une moyenne, entre un petit groupe où les congés d'été sont plus courts, et un groupe majoritaires de pays qui octroient à leurs élèves une très longue pause estivale. Une culture particulière à chaque pays, plus qu'une homogénéité territoriale. Concernant la Grande Région, il semblerait que la France, la Wallonie soient en phase avec le Grand-Duché pour les vacances scolaires.

Cas particulier à chaque pays

C'est bien une quinzaine de pays qui sont en tête du palmarès des plus longues vacances estivales, loin de nos neuf semaines. La Bulgarie et la Roumanie tiennent le haut du pavé avec respectivement seize et treize semaines de congés. D'une fa-

çon quasi générale, les pays dont les vacances d'été sont les plus longues, sont aussi ceux dont les petites vacances, tout au long de l'année, sont d'autant réduites. C'est le cas de la Bulgarie et la Roumanie, précédemment citées, mais également de l'Italie qui arrive en troisième place des vacances d'été les plus longues avec de douze à treize semaines, selon les régions.

Mais cette situation tend à disparaître. Le gouvernement italien a en effet annoncé, le 20 juillet dernier, son intention de réduire les vacances d'été au profit des vacances de Pâques (cinq à dix jours actuellement) et de créer de véritables vacances de février, qui sont jusqu'à présent quasi inexistantes, avec un à quatre jours de pause selon les régions. Aucun projet de loi n'a été pour l'instant voté, et cette réforme devra de toute façon être approuvée par les régions italiennes.

Le groupe qui comporte neuf semaines de vacances en été comme le Luxembourg, compte une dizaine de pays comme la Grèce, la France, la Belgique, l'Autriche, la Pologne, la Norvège, la République tchèque, la Slovaquie, Malte et la région d'Irlande du Nord. À Chypre par exemple, la fin officielle des cours pour le secondaire débute quinze jours avant le primaire, mais cela marque en réalité le début des examens.

Les pays qui ferment la marche avec de plus courtes vacances sont le Danemark, les Pays-Bas et l'Allemagne. Les congés d'été en Allemagne sont très étalés, ainsi quand les élèves de Bavière prennent leurs vacances début août, leurs camarades de

la Sarre ont eux déjà repris le chemin de l'école. Un système largement accepté par la société allemande.

Les échos

À l'école jusqu'à seize ans

Au Luxembourg, la durée de la scolarité obligatoire est portée de 11 à 12 années. L'obligation scolaire s'étendra donc de 4 à 16 ans. Pendant la dernière année de la scolarité obligatoire, la formation scolaire peut être suivie en apprentissage.

Fixée à 7 ans dans la loi de 1912, la durée de la scolarité obligatoire a été progressivement étendue au fil des décennies pour être fixée à 11 ans en 1992 (2 années d'éducation préscolaire à partir de l'âge de 4 ans, 9 années d'enseignement primaire et postprimaire à partir de l'âge de 6 ans).

175 à 180 jours d'école en France

Selon le code de l'éducation nationale française, l'année scolaire ne se compte pas en jours mais en semaines. Au total, l'année scolaire doit comporter 36 semaines de cours. Les jours fériés ne sont pas décomptés, l'année scolaire comporte donc de 175 à 180 jours de classe par an.

Par comparaison, les Finlandais et les Anglais vont à l'école pendant 190 jours, les Italiens et les Danois pendant 200 jours.

«Quelques dispositions peuvent s'avérer inexécutables»

La Chambre de travail désapprouve la réforme de la formation professionnelle telle qu'elle est proposée.

La Chambre de travail vient de rendre son avis sur le projet de loi n° 5622 concernant la réforme de la formation professionnelle.

La chambre professionnelle salue l'initiative du ministère de l'Éducation nationale d'avoir élaboré une proposition de réforme permettant de mener des discussions concrètes.

La Chambre de travail souscrit d'emblée à l'organisation d'un enseignement par compétences. Elle se déclare d'accord avec une organisation modulaire de la formation, alors qu'elle trouve cette forme d'organisation difficile à gérer.

L'avis de la Chambre de travail

souligne que l'objectif d'un apprentissage de meilleure qualité ne peut être atteint que «par une sérieuse et efficiente réforme de l'enseignement primaire et du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique». Dans ce contexte, la chambre se montre déçue que certaines parties du texte du projet de loi (en particulier les chapitres relatifs à l'imbrication de la formation initiale avec la formation continue) ne présentent aucune innovation par rapport à l'existant et revendique carrément une réécriture suite à des discussions préalables avec les partenaires sociaux. La Chambre de tra-

vail qualifie quelques passages du texte du projet de loi comme «coquilles vides». La Chambre de travail souhaiterait préciser et différencier le rôle que jouent les langues dans la formation professionnelle.

La Chambre déplore aussi la polémique sur l'extension de l'apprentissage à la formation de technicien, et la prétendue dévalorisation voire la suppression de celle-ci; elle aurait souhaité une amorce véritable, significative et sérieuse du processus d'extension de la formation en alternance aux études tertiaires, y compris les formations universitaires proprement dites, car ce mouvement est déjà largement enclenché par d'autres pays européens et soutenu par l'UE.

La Chambre de travail conclut qu'elle ne saurait accepter le projet de loi en l'état.

J. R.